

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège Affaires générales	179
Qui ont pris part à la délibération	71

L'an deux mille vingt et un

et le 10 décembre

A 14h30 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation
02 décembre 2021

Nombre de Membres présents Collège Affaires Communes : 67, Collège Assainissement non Collectif : 38, Collège Eau Potable : 9. Pouvoirs : 4

Le quorum est atteint uniquement pour le Collège des affaires communes et le Collège Eau Potable. Seuls les points correspondants à ces Collèges sont délibérés. Une nouvelle réunion du Comité sera organisée le 17 décembre 2021 pour délibérer des autres points

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité..

Date d'affichage
14 décembre 2021

Objet de la Délibération

EXERCICE 2021**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2****EXERCICE 2021**
DECISION
MODIFICATIVE
BUDGETAIRE N° 2

Vu la délibération n° 2021-06 du Bureau syndical en date du 18 novembre 2021 relative aux décisions modificatives sur l'exercice budgétaires 2021, notamment sur le budget annexe de la Régie « eau potable » du SSE.

Considérant la demande de correction de cette délibération émise par la préfecture des Ardennes en date du 02 décembre 2021,

Considérant ci-dessous, pour mémoire, la rédaction incomplète apparaissant dans la délibération précitée :

VOTE :POUR : 71
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00**DELIBERATION
N° 2021-25****BUDGET ANNEXE REGIE « EAU POTABLE » 63901 :****Dépenses d'investissement :****Chapitre 040 – opération d'ordre de transfert entre section :**

Comptes 13, reprise sur financements antérieurs: + 6 500,00 €

Chapitre 21 – immobilisations incorporables :

Compte 21531, réseaux d'adduction d'eau : - 6 500,00€

Considérant la nécessité sur cette opération d'ordre d'alimenter, en recette, du même montant la section de fonctionnement, Monsieur le Président, propose au Comité de compléter cette modification budgétaire de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement :**Chapitre 70 – Ventes-produits fabriqués-prestations :**

Compte 70111, Vente d'eau : - 6 500,00 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections :

Compte 777, Quote-part des subventions transférées : + 6 500,00€

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20211210-C202125-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Le Président,

Jean-Pol RICHELET

après dépôt en Sous
Préfecture

Le 14 décembre 2021

et publication ou
notification

Le 14 décembre 2021



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20211210-C202125-DE